

Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé hier des mesures en faveur de continuité pédagogique. Ces mesures ne sont pas systématiques et sont mises en place si la situation sanitaire locale le justifie ou si l'établissement n'est pas en mesure (au regard de sa taille ou de son organisation) d'assurer le respect des règles posées par le Protocole.

**Pour ce qui concerne le Lycée Professionnel Emile James, les cours sont maintenus en présentiel, pour tous les élèves, jusqu'à nouvel ordre. Nous reviendrons vers vous dès lors que le contexte sanitaire ne le permettra plus et nous vous communiquerons une nouvelle organisation.**